



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste de

responsable de la signalisation

taux d'activité 100%

auprès du service des travaux publics, section voirie municipale.

Missions principales

- la signalisation et la démarcation des routes communales, des chemins pédestres et pistes cyclables;
- la mise place des plaques et numéros de rues;
- la pose et dépose des piquets de neige;
- le montage et démontage des bureaux de vote;
- la mise à jour de l'inventaire et la facturation des prestations.

Conditions d'engagement

- être au bénéfice d'une formation de base complète dans un domaine technique (CFC ou formation jugée équivalente);
- excellentes connaissances de la LCR et DCR;
- excellentes connaissances de la signalisation routière;
- bonnes connaissances du réseau routier;
- être en possession d'un permis de conduire;
- avoir l'esprit d'initiative et faire preuve de disponibilité;
- être de contact agréable et apte à travailler seul ou en équipe;
- être apte à diriger une équipe de 3-4 personnes;
- jouir d'une bonne condition physique;
- accepter des horaires irréguliers (y compris les samedis et dimanches).

Ce poste est accessible aux hommes ou aux femmes.

Entrée en fonctions : à convenir.

Traitement

Selon le règlement du personnel de la Ville de Sion et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Georges Joliat, chef du service des travaux publics, tél. 027 324 16 11 ou auprès du responsable de la voirie, M. Roland Rossier au 079 221 87 74.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « responsable signalisation » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 30 avril 2017.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 18 avril 2017

L'ADMINISTRATION COMMUNALE